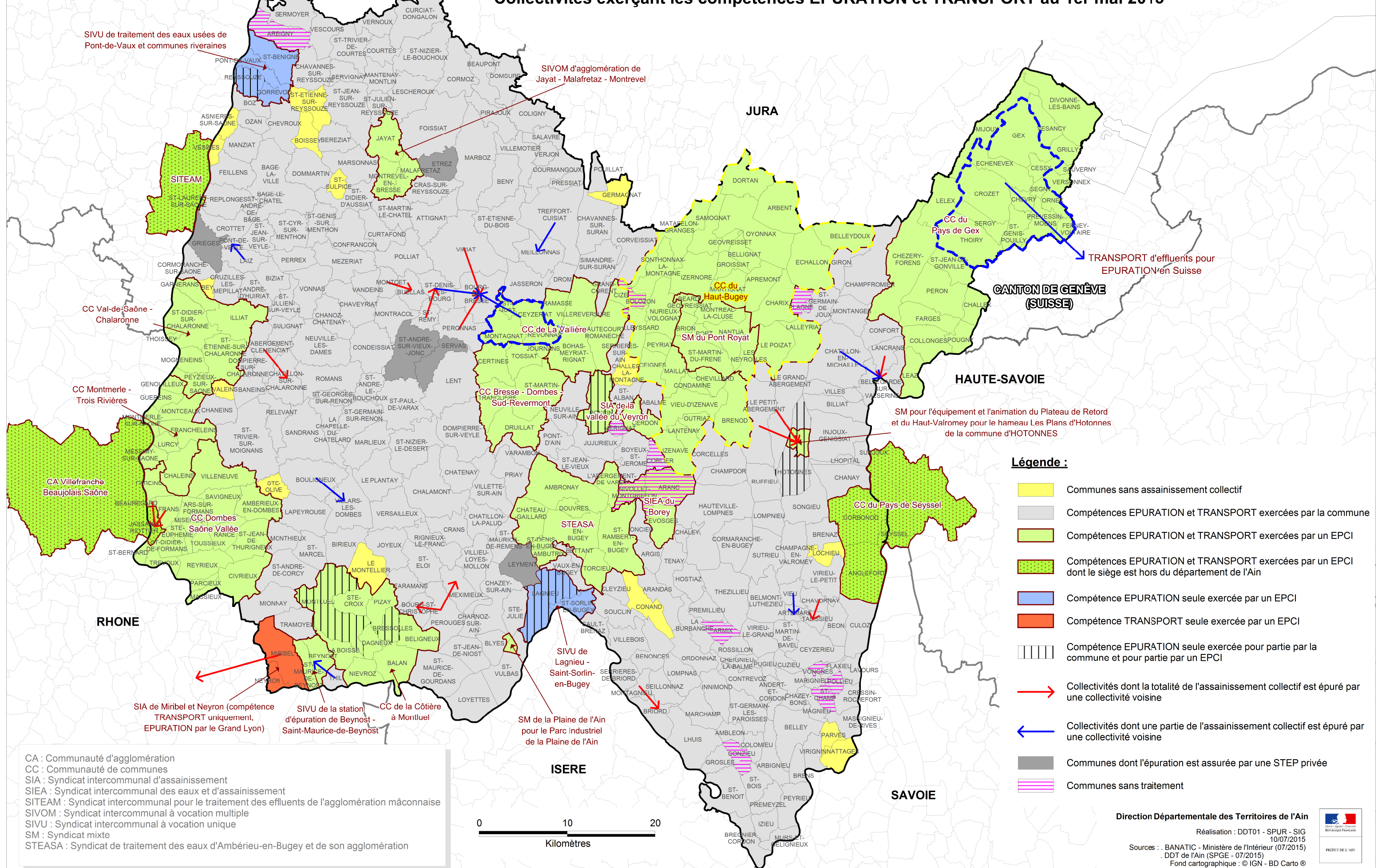


ASSAINISSEMENT COLLECTIF



SAONE-ET-LOIRE

Collectivités exerçant les compétences EPURATION et TRANSPORT au 1er mai 2015



Légende :

- Communes sans assainissement collectif
- Compétences EPURATION et TRANSPORT exercées par la commune
- Compétences EPURATION et TRANSPORT exercées par un EPCI
- Compétences EPURATION et TRANSPORT exercées par un EPCI dont le siège est hors du département de l'Ain
- Compétence EPURATION seule exercée par un EPCI
- Compétence TRANSPORT seule exercée par un EPCI
- Compétence EPURATION seule exercée pour partie par la commune et pour partie par un EPCI
- Collectivités dont la totalité de l'assainissement collectif est épuré par une collectivité voisine
- Collectivités dont une partie de l'assainissement collectif est épuré par une collectivité voisine
- Communes dont l'épuration est assurée par une STEP privée
- Communes sans traitement

CA : Communauté d'agglomération
 CC : Communauté de communes
 SIA : Syndicat intercommunal d'assainissement
 SIEA : Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement
 SITEAM : Syndicat intercommunal pour le traitement des effluents de l'agglomération mâconnaise
 SIVOM : Syndicat intercommunal à vocation multiple
 SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique
 SM : Syndicat mixte
 STEASA : Syndicat de traitement des eaux d'Ambérieu-en-Bugey et de son agglomération

